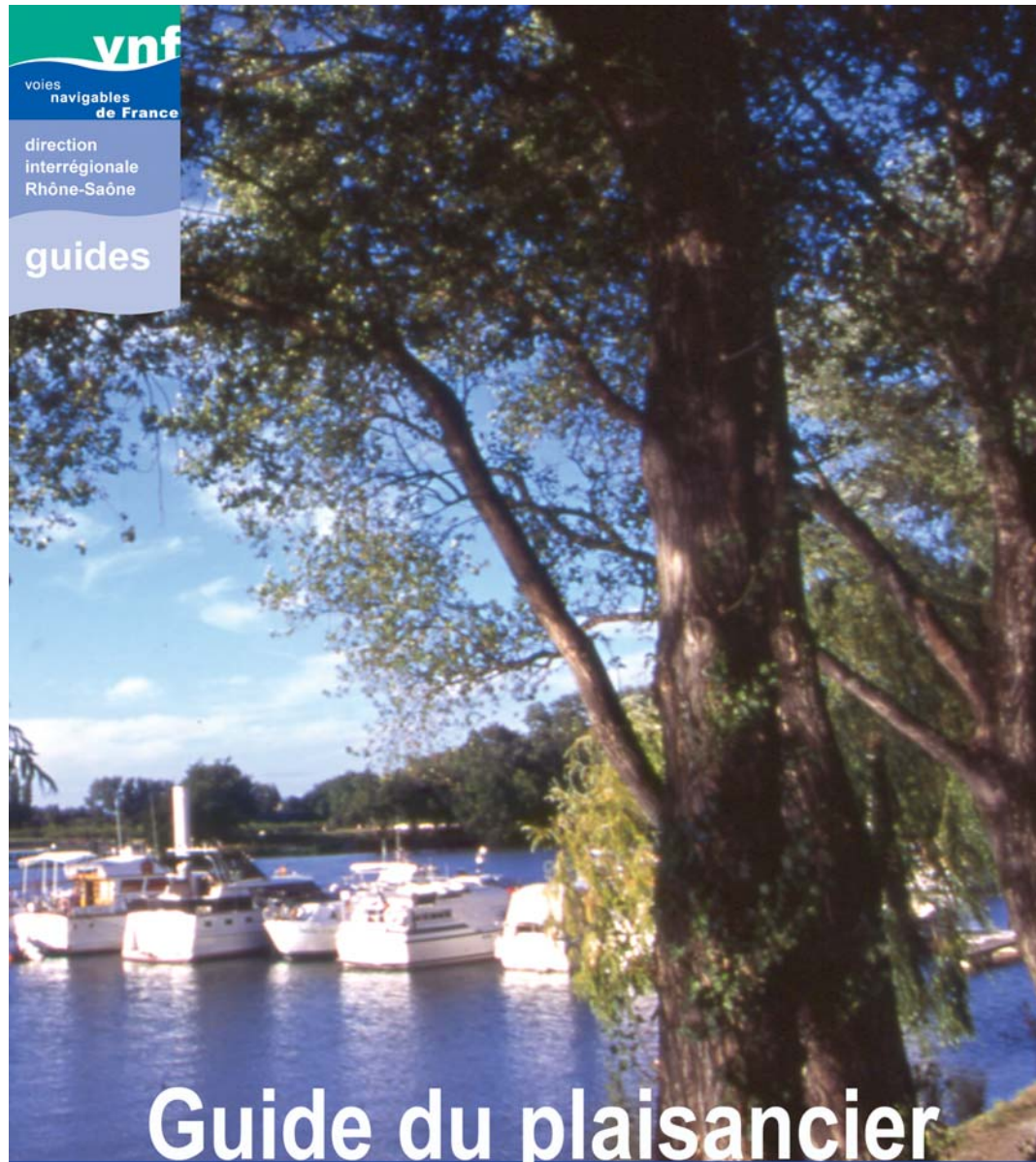
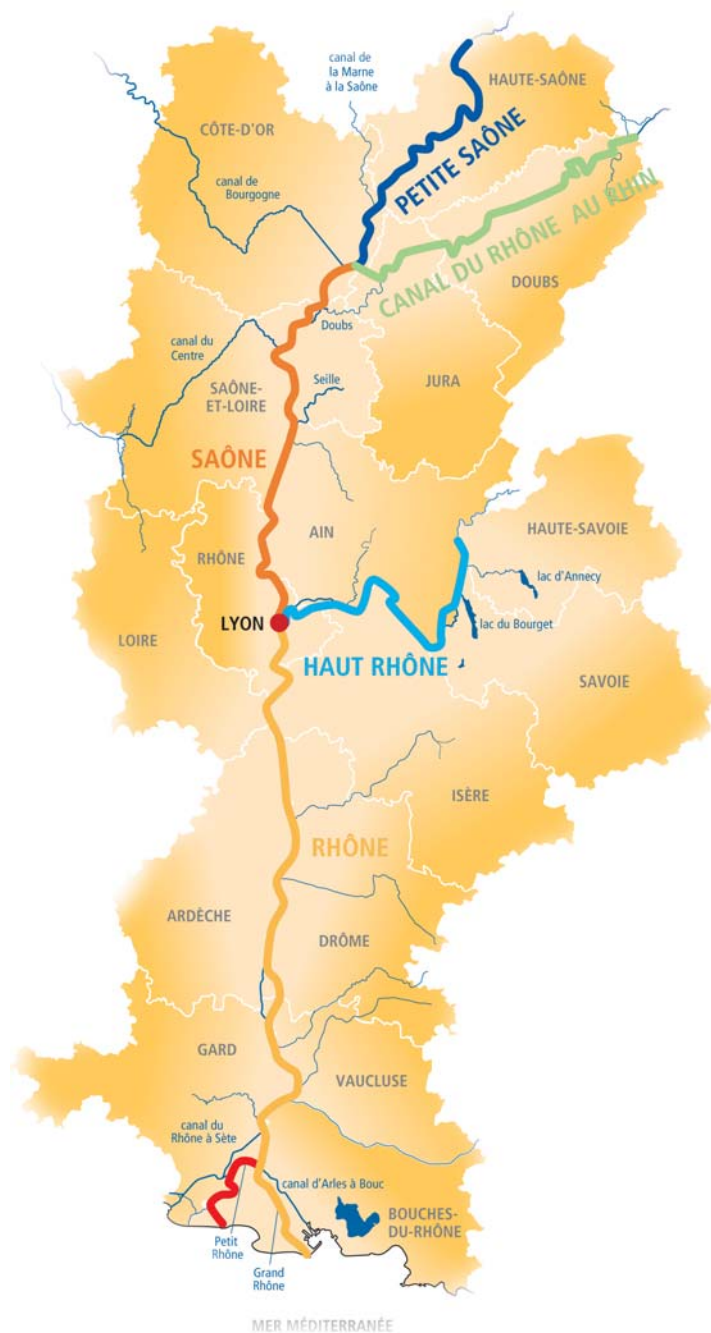




Guide du plaisancier

Bassin Rhône-Saône

Bassin Rhône-Saône



14

Le Canal du Rhône au Rhin

18

La Petite Saône

22

La Saône

26

Entre Saône et Rhône

28

Le Haut Rhône

30

Le Rhône



Avant de partir 4



En navigation 10



Téléphones utiles 34

Ce guide est disponible sur le site internet de VNF :

www.vnf.fr

Rubrique «l'actualité des régions»

33

Le Petit Rhône



Lexique du plaisancier 35

AVANT DE PARTIR... N'OUBLIEZ PAS DE VOUS MUNIR...

du certificat de capacité (permis de conduire) adapté au type de bateau que vous pilotez

■ 3 types de permis pour la plaisance...

S = sport
C = coche de plaisance
PP = péniche de plaisance

... **en fonction** du taux de motorisation, c'est à dire du rapport entre la puissance totale du ou des moteurs en kilowatt (P) et la longueur en mètres du bateau au carré (L^2) multiplié par 2,6.

	L < 5 m	5 m ≤ L ≤ 15 m	L > 15
$2,6 \times P/L^2 > 1$	S	S	S
$2,6 \times P/L^2 \leq 1$	Habitable C	C	PP
	Non habitable	C	PP

• L'examen comporte une épreuve théorique et une épreuve pratique à l'exception du certificat "coche de plaisance" qui ne comporte qu'une épreuve théorique.

• Pour les titulaires du permis mer : si vous voulez naviguer sur les rivières et canaux, vous devez passer le permis fluvial. Dans ce cas, vous n'aurez que l'épreuve théorique à passer.

• Pour les pilotes des bateaux de location (catégorie coche uniquement) : vous pouvez être dispensé du permis de conduire C.

Vous serez formé au pilotage du bateau par le loueur. Une carte de plaisance vous autorisant à naviguer pendant la période de location vous sera remise.



du certificat international de votre bateau ou permis de navigation (carte grise)

Le certificat est obligatoire si votre bateau a une puissance réelle égale ou supérieure à 6 CV ou s'il mesure plus de 5 m.

- Les titres de navigation délivrés par les affaires maritimes tiennent lieu de certificat international.
- Les conducteurs étrangers doivent vérifier que leurs documents sont reconnus en France.
- Les certificats de capacité et les certificats de bateaux sont délivrés par les commissions de surveillance rattachées aux services Navigation.

Vous pouvez contacter

le bureau plaisance de la commission de surveillance de Lyon

2, rue de la Quarantaine

69321 Lyon cedex 5

☎ 04.72.56.59.29

mel : CS.ADVE.SN-Rhone-Saone@equipement.gouv.fr

de la vignette plaisance

La vignette est obligatoire

pour tout propriétaire d'un bateau de plaisance qui navigue sur le domaine fluvial g  r   par VNF (y compris domaine conc  d   CNR) selon le tableau ci-dessous.

Sont concern  es toutes les voies d'eau cit  es dans ce guide.

Sont dispens  s de la vignette

les bateaux motoris  s dont la motorisation est inf  rieure    9,9 CV r  els (soit 7,29 kw) et la longueur inf  rieure ou   gale    5 m  tres, ainsi que les bateaux utilis  s pour certains services publics.

Longueur bateau	- de 5 m	5 m	+ de 5 m
Puissance moteur < 9,9 CV	DISPENSE	DISPENSE	VIGNETTE
Puissance moteur = 9,9 CV	VIGNETTE	VIGNETTE	VIGNETTE
Puissance moteur > 9,9 CV	VIGNETTE	VIGNETTE	VIGNETTE
Bateaux mus �� la force humaine	DISPENSE	DISPENSE	VIGNETTE

   Les diff  rents forfaits et tarifs de la vignette plaisance

Plusieurs formules sont propos  es en fonction de l'utilisation du bateau .

Pour vous procurer la vignette, contactez l'un des points accueil VNF suivants :

Il est vivement recommand   de t  l  phoner pour s'assurer de l'ouverture des bureaux.

- Saint-Jean-de-Losne (21170)**  03.80.29.01.37
 17 quai National
 BP 16
- Lyon (69002)**  04.78.42.74.99
 11 quai Mar  chal Joffre
- Arles (13200)**  04.90.96.00.85
 1 quai de la gare maritime
- S  te (34200)**  04.67.46.34.67
 1 quai Philippe R  gy





**ET SURTOUT,
N'OUBLIEZ PAS DE VOUS RENSEIGNER...**

LA NAVIGATION PEUT ETRE INTERROMPUE...

pour cause de travaux

Les interruptions de navigation pour réaliser des travaux sont en général programmées (période de chômage). Un arrêté ministériel, publié au Journal Officiel, récapitule ces interruptions pour l'ensemble des voies navigables (disponible sur le site internet de VNF : www.vnf.fr).

pour cause d'accidents ou d'incidents

La navigation peut être aussi interrompue pour réaliser des travaux d'urgence et pour assurer la sécurité des usagers.

pour causes de crues

En période de crues, la navigation des bateaux de plaisance est interdite.

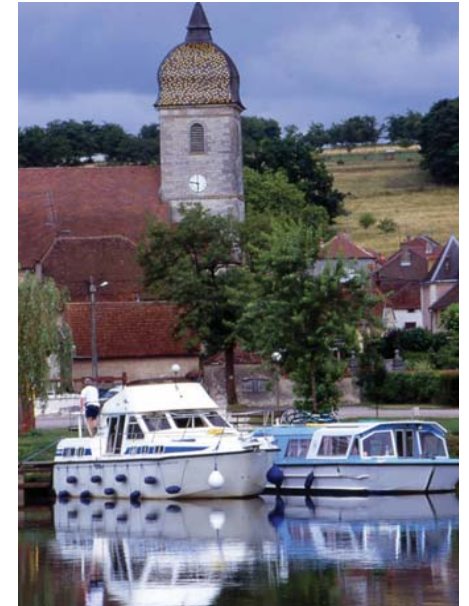
Toutes les interruptions de navigation sont signalées par des avis à la batellerie et affichées aux écluses suivantes :

- Corre, Gray, Auxonne (petite Saône)
- Mulhouse, Exincourt, St-Symphorien-sur-Saône (canal du Rhône au Rhin)
- Maxilly-sur-Saône (canal de la Marne à la Saône)
- St-Usage (canal de Bourgogne)
- Crissey (canal du Centre)
- Couzon (Saône)
- Pierre-Bénite, Bourg-lès-Valence (Rhône)
- St-Gilles (canal du Rhône à Sète)
- Port-St-Louis-du-Rhône (Rhône)

You pouvez contacter les subdivisions du service Navigation (voir les coordonnées dans les pages suivantes).

Les bateaux logement

Il est actuellement très difficile de trouver une place de stationnement sur le bassin.



EN NAVIGATION...

Vous connaissez tous le code de la route, sachez qu'il existe **un code fluvial**, il s'appelle le «**règlement général de police**», il est complété pour chaque voie d'eau par un règlement particulier de police (consultable en subdivision).

✶ RESPECTEZ LA SIGNALISATION ET LE BALISAGE

A l'intérieur de ce guide, une planche de panneaux autocollante vous aidera dans votre navigation.

✶ MAÎTRISEZ VOTRE VITESSE

Vous êtes responsable des remous engendrés par votre bateau, ces remous peuvent abîmer les berges, gêner les bateaux amarrés et surtout vous pouvez mettre en danger la vie d'autrui.

Alors, à proximité des ports de plaisance, des haltes, des pêcheurs, des promeneurs... ralentissez impérativement.

Quelques règles de stationnement

Il est interdit de :

- stationner dans le chenal navigable et sous les ponts ;
- s'amarrer aux arbres, poteaux, balises, garde corps... et chaque fois que l'interdiction est matérialisée ;
- tendre une amarre en travers du chemin de halage.

Conseil pratique : l'amarrage doit permettre au bateau de suivre les variations de plan d'eau.

Pour les bateaux de plaisance, le stationnement est limité à 3 jours dans une même commune.

Les 9 règles élémentaires pour naviguer en toute sécurité

- ① En règle générale, la navigation s'effectue à droite comme sur la route, sauf indication contraire.
- ② Ne retardez pas la navigation commerciale lors des passages aux écluses.
- ③ Le croisement ne peut se faire que si le chenal est suffisamment large. L'avalant a toujours priorité sur le montant.
- ④ Le dépassement ou trématage ne s'accomplit que si cette manoeuvre ne présente pas de danger. Le rattrapé doit ralentir pour faciliter le dépassement.
- ⑤ Respectez la signalisation, le balisage et les limitations de vitesse.
- ⑥ N'approchez pas trop des berges, évitez les remous en réduisant votre vitesse.
- ⑦ De nuit, ou par temps de brouillard, allumez vos feux de navigation.
- ⑧ Le port du gilet est obligatoire pour le passage des écluses.
- ⑨ Conformez-vous aux instructions données par l'éclusier.

✶ LES DIFFÉRENTS TYPES D'ÉCLUSES

Durant votre parcours, vous rencontrerez :

sur le Rhône et la Saône, des écluses dites à grand gabarit (180 m de long X 11,40 m de large),

sur la petite Saône et le canal du Rhône au Rhin, des écluses au gabarit Freycinet (38,50 m X 5,05 m), ces écluses peuvent être commandées par un éclusier ou automatisées (voir schéma page suivante).

Les numéros d'urgence

112 (portable uniquement)

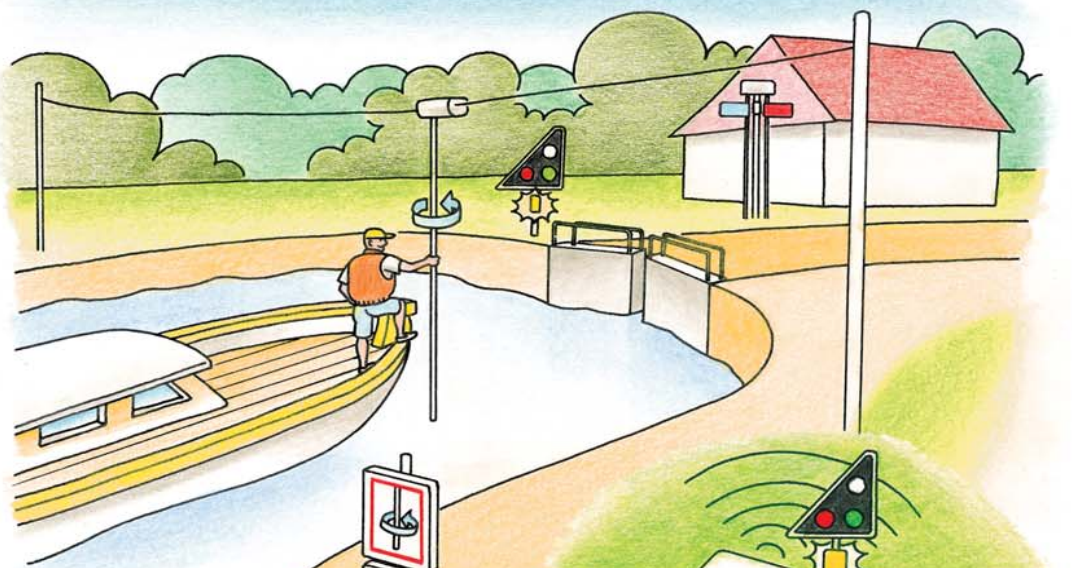
15 SAMU

18 Pompiers

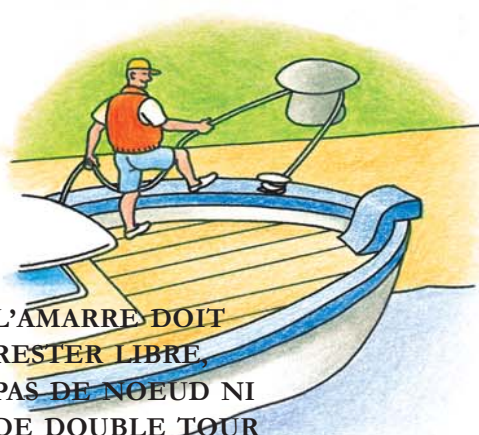
17 Gendarmerie/Police



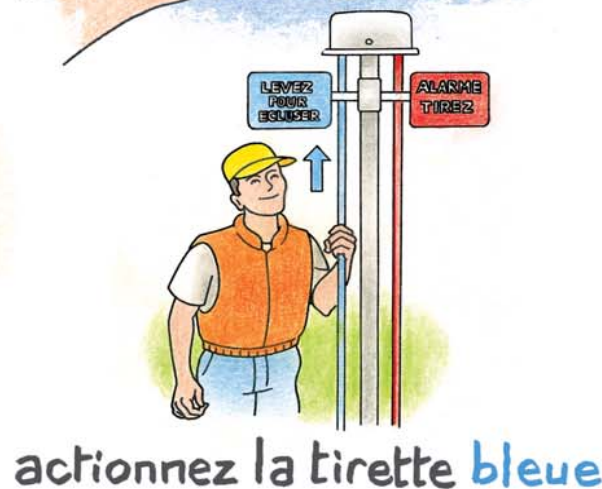
Le passage d'une écluse automatisée



tournez la perche
ou utilisez la télécommande
pour vous enregistrer

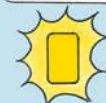


L'AMARRE DOIT
RESTER LIBRE.
PAS DE NOEUD NI
DE DOUBLE TOUR
amarrez vous



actionnez la tirette **bleue**

Respectez la signalisation



vous êtes enregistré



en
préparation



attendez

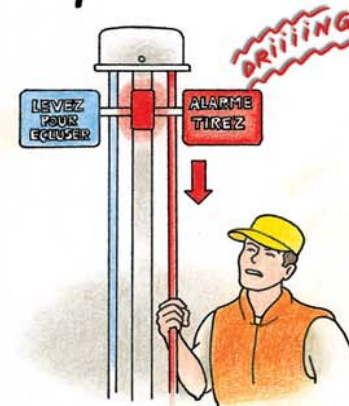


passez



hors
service

En cas de problème



actionnez
la tirette
rouge



téléphonez

Le Canal du Rhône au Rhin



D'une longueur de 175 km en Bourgogne et Franche-Comté, le canal du Rhône au Rhin traverse les départements du Doubs, du Jura et de Côte-d'Or. La navigation est variée (80 km en rivière sur le Doubs), la vallée du Doubs offrant de nombreux espaces naturels.

✖ CARACTÉRISTIQUES

- Largeur du chenal : 15 m
- Nombre d'écluses : 69
- Dimension des écluses : 39,50 m de longueur X 5,20 m de large
- Tirant d'air maximum autorisé : 3,50 m
- Tirant d'eau maximum autorisé : 1,80 m

✖ VITESSE AUTORISÉE

- 10 km/h en rivière
- 6 km/h en canal de dérivation

✖ SPÉCIFICITÉS DES PASSAGES AUX ÉCLUSES

Certaines écluses sont automatiques avec des télécommandes, les autres sont manuelles.

✖ SPÉCIFICITÉS DE NAVIGATION

- En période de crue, la navigation demande plus de vigilance surtout à la descente.
- En période d'étiage, il est nécessaire de suivre rigoureusement le chenal pour éviter l'échouage.
- Deux tunnels : Thoraise avec un bassin de virement et Besançon sous la citadelle. Respecter la signalisation.
- La traversée du Doubs à Voujeaucourt avec des prescriptions particulières en temps de crues.

Horaires de passage aux écluses

■ Haute saison (du 17 mars au 10 novembre inclus)

navigation libre : 9h/12h30 et 13h30/19h

■ Basse saison (11 novembre 16 mars inclus)

navigation programmée : 8h/18h (prévenir la veille avant 17 h par téléphone)

Poste de surveillance centralisé de Besançon (pk 0 à pk 174.2)

📞 03.81.81.84.50

✖ FERMETURE DES ÉCLUSES

1^{er} janvier, 1^{er} mai, 1^{er} novembre, 11 novembre, 25 décembre

✖ CONTACTS ADMINISTRATIFS EN SUBDIVISIONS

■ Subdivision Vallée du Doubs

- secteur de Montbéliard (pk 130.4 à pk 174.2)

📞 03.81.91.17.32

- secteur de Besançon (pk 56.9 à pk 130.4)

📞 03.81.25.00.30

■ Subdivision de Dole (pk 0 à pk 56.9)

📞 03.84.70.80.05

■ PC des écluses automatisées

📞 03.81.81.84.50

✖ ZONES DE SPORTS NAUTIQUES

- Velotte pk 70.682 à pk 71.582
- La Malatte pk 76.3 à pk 76.9
- Lonot pk 112.15 à pk 113.864
- Clerval pk 127.1 à pk 127.6
- Bavans/Voujeaucourt pk 157.5 à pk 159.1
(accessible uniquement depuis le canal)

véhicule nautique à moteur/canoë-kayak
canoë-kayak
véhicule nautique à moteur/canoë-kayak
véhicule nautique motorisé
véhicule nautique à moteur/canoë-kayak



Pour les conditions de navigation, contacter le service navigation concerné (horaires variables en fonction des secteurs et de la saison). Vous pouvez également consulter le site internet de VNF : www.vnf.fr

Le Canal du Rhône au Rhin



Nom	PK	Contacts	Nbre anneaux	Carburant	Sanitaires	Électricité à quai	Eau à quai	Commerces à proximité	Mise à l'eau
Montbéliard	164.5	03 81 94 92 69	30		•	•	•	•	•
St-Maurice-Colombier	147.9	03 81 91 17 32	4						
L'Isle/le Doubs	140.6	03 81 99 37 80	8		•	•	•	•	
Clerval	127.0	03 81 93 86 19	10		•	•	•	•	
Baume-les-Dames	109.4	03 81 84 07 13	16		•	•	•	•	
Laissey	96.2	03 81 63 21 98	3				•		•
Deluz	92.7	03 81 55 52 29	4		•				
Novillars	86.3	03 81 55 60 45	3						
Besançon-St Paul	74.0	03 81 80 92 55	24		•	•	•	•	
Tarragnoz	73.6	03 81 25 00 30	8					•	
Thoraïse	59.2	03 81 25 00 30	2		•		•		
Saint Vit	45.6	03 81 87 40 40	3						
Ranchot	39.3	03 84 81 30 52	6		•		•		
Rocheport/Nenon	25.9	03 84 70 63 19	3		•		•	•	
Dole	18.6	03 84 82 65 57	45		•	•	•	•	•
Choisey	14.5	03 84 79 60 40	3					•	
Damparis	10.5	03 84 70 80 05	5		•				•
Abergement la Ronce	6.6	03 84 71 40 19	3					•	

La Petite Saône



La petite Saône traverse les départements de Haute-Saône et de Côte-d'Or entre Corre et St-Jean-de-Losne sur un linéaire de 192 km. Cette voie d'eau supporte un trafic de 5000 bateaux par an (70% de bateaux de location), ce qui en fait la deuxième voie d'eau la plus fréquentée en France pour la plaisance.

CARACTÉRISTIQUES

- Largeur du chenal : 12 m à 15 m
- Nombre d'écluses : 21
- Dimension des écluses : 40 m de longueur X 5,10 m de large
- Hauteur libre sous les ponts : 3,50 m
- Mouillage garanti ou enfoncement : 1,80 m

VITESSE AUTORISÉE

- En amont d'Auxonne 15 km/h en rivière et 6 km/h dans les dérivations.
- En aval d'Auxonne 30 km/h en rivière et 15 km/h dans les dérivations.

SPÉCIFICITÉS DES PASSAGES AUX ÉCLUSES

Ecluses automatiques commandées par perches.

SPÉCIFICITÉS DE NAVIGATION

- Deux tunnels : Savoyeux et St-Albin.
- Respecter strictement les feux de signalisation aux entrées des tunnels, l'attente peut atteindre 1 h 30.

Horaires de passage aux écluses

■ Haute saison (du 17 mars au 10 novembre inclus)

navigation libre : 9h/12h30 et 13h30/19h

navigation programmée : 7h/9h et 12h30/13h30

■ Basse saison (du 11 novembre au 16 mars)

navigation programmée de 8h/18h : prévenir la veille avant 15h

par téléphone

• Secteur de Port/Saône pk 406.966 à pk 328.692 ☎ 06.86.42.27.43

• Secteur de Gray pk 328.692 à pk 219 ☎ 03.84.65.11.02

☎ 06.89.09.41.51

☎ 06.89.09.41.52

Poste de surveillance centralisé du Rupt/Saône sur le site de Saint Albin

☎ 03.84.68.80.06

FERMETURE DES ÉCLUSES

1^{er} janvier, 1^{er} mai, 1^{er} novembre, 11 novembre, 25 décembre

CONTACTS NAVIGATION

■ Port sur Saône

☎ 03.84.91.51.44

■ Gray

☎ 03.84.65.11.02



ZONES DE SPORTS NAUTIQUES

- | | | |
|-------------------|----------------------|--|
| • Auxonne | pk 232.9 à pk 235.1 | voile/ ski nautique/véhicule nautique à moteur |
| • Pontailer/Saône | pk 250.85 à pk 252.1 | ski nautique |
| • Gray | pk 284.2 à pk 285.2 | ski nautique |
| • Scey sur Saône | pk 355.7 à pk 357.3 | ski nautique/véhicule nautique à moteur |

La Petite Saône



Nom	PK	Contacts	Nbre anneaux	Carburant	Sanitaires	Electricité à quai	Eau à quai	Commerces à proximité	Mise à l'eau
Corre	406.8	03 84 92 61 61	20		•	•	•	•	•
Jussey	392.1	03 84 68 11 49	4						•
Fouchécourt	381.1	03 84 68 71 87	20		•	•	•		•
Baulay	380.5	03 84 68 71 37	4				•	•	
Conflandey	372.4	03 84 91 63 39	5		•		•		
Port/Saône	365.0	03 84 91 76 36	86	•	•	•	•	•	•
Chemilly	359.8	03 84 78 11 44	2						
Scey/Saône	355.5	03 84 68 86 99	6				•	•	
Scey/Saône (port)	354.0	03 84 68 88 80	60		•	•	•	•	•
Soing	332.0	03 84 78 41 97	2				•	•	
Ray/Saône	324.8	03 84 78 00 42	7					•	
Savoyeux	313.5	03 84 67 00 88	58	•	•	•	•		•
Rigny	288.0	03 84 64 81 75	2					•	
Arc-les-Gray	286.0	03 84 65 14 14	12			•	•	•	
Gray (base de location)	283.3	03 84 64 95 20	60	•	•	•	•	•	•
Gray-quai Mavia	282.8	03 84 65 11 02	50			•		•	
Mantoche	276.3	03 84 67 44 54	6		•		•	•	
Broye-les-Pesmes	260.5	03 84 31 61 71	2					•	
Pontailier/Saône (port)	251.5	03 80 47 43 50	36	•	•	•	•	•	•
Pontailier/Saône	251.3	03 80 36 12 86	10		•			•	•
Auxonne-ponton	233.3	03 80 27 00 50	15				•	•	
Auxonne-quai	233.0	03 84 65 11 02	10					•	•

La Saône



D'une longueur de 170 km, la Saône traverse les départements de Côte-d'Or, de Saône-et-Loire, de l'Ain et du Rhône. Cette voie d'eau à grand gabarit supporte un trafic commercial important. La pente moyenne de la Saône reste faible : le courant ne gêne pas la navigation. La rivière est soumise à un régime qui connaît de fortes variations de débit. En effet, si le débit est faible en été, les crues hivernales peuvent parfois atteindre 100 fois le débit de l'étiage.

CARACTÉRISTIQUES

- Largeur du chenal : 40 m
- Nombre d'écluses : 5
- Dimension des écluses : 185 m de longueur X 12 m de large
- Hauteur libre sous les ponts : 4,70 m
- Mouillage garanti ou enfoncement : 3,50 m

VITESSE AUTORISÉE

30 km/h en rivière et 15 km/h dans les dériva-
tions sauf dans les traversées de :

- St-Jean-de-Losne du pk 214.3 au pk 215.5
- Chalon/Saône du pk 139 au pk 142.5
- Mâcon (dérivation) du pk 77 au pk 83
- Lyon du pk 0 au pk 12

vitesse limitée à 12 km/h.

SPÉCIFICITÉS DES PASSAGES AUX ÉCLUSES

L'éclusage simultané avec des bateaux transportant des matières dangereuses est interdit.
Le port du gilet de sauvetage est obligatoire pendant l'éclusage.

HORAIRES DE PASSAGE AUX ÉCLUSES

du 27 mars au 5 novembre

Ecuelles, Seurre : 6h à 21h

Dracé, Ormes : 6h à 21h

Couzon : 5h à 21h

Ouverture à la plaisance en période diurne (période entre le lever et le coucher du soleil).

du 6 novembre au 26 mars

Ecuelles, Seurre, Ormes, Dracé : 7h à 19h

Couzon : 6h à 20h

FERMETURE DES ÉCLUSES

1^{er} janvier, 1^{er} mai, 11 novembre, 25 décembre

CONTACTS NAVIGATION

- Subdivision de Chalon/Saône ☎ 03.85.97.19.40
- Subdivision de Mâcon ☎ 03.85.39.91.91
- Subdivision de Lyon ☎ 04.78.69.60.70

ZONES DE SPORTS NAUTIQUES

• Lyon	pk 7 à 12.8	aviron
• Collonges-au-Mt-d'Or	pk 12.8 à 15.5	ski nautique
• Neuville /Saône	pk 20.8 à 22.8	ski nautique
• St-Germain-au-Mt-d'Or	pk 22.8 à 24.1	voile
• Trévoux	pk 26.5 à 28	ski nautique
• Villefranche/Saône	pk 36.5 à 37.5	"
• Villefranche/Arnas	pk 40.4 à 41.1	"
• Beauregard/Fareins	pk 41.8 à 46	aviron
• Montmerle/Belleville	pk 53 à 55	ski nautique
• Thoissey/St Romain des Iles	pk 61 à 63	"
• Thoissey	pk 63.6 à 66.1	"
• Crêches/Saône	pk 71.65 à 72.65	ski nautique
• Mâcon	pk 78 à 88	aviron
• Mâcon	pk 78 à 91	canoë kayak
• Mâcon	pk 81 à 83	ski nautique
• Mâcon	pk 81 à 86	voile
• Sance	pk 84.6 à 85	véhicule nautique à moteur
• Fleurville/Pont de Vaux	pk 96.4 à 97.42	ski nautique
• Uchizy	pk 102 à 103	"
• Tournus	pk 112.5 à 114	"
• St Germain du Plain	pk 125.7 à 127	"
• Chalon/Saône	pk 143 à 145 .55	"
• Alleriot	pk 149 à 150.4	"
• Verdun/Doubs	pk 164.1 à 164.5	véhicule nautique à moteur
• Verdun/Doubs	pk 164.85 à 166.1	ski nautique
• Seurre	pk 186.1 à 187.68	"
• Lechatelet	pk 198.3 à 199.53	"
• St-Jean-de-Losne	pk 210.8 à 211.85	"
• St-Jean-de-Losne	pk 212.8 à 214.3	"



La Saône



Nom	PK	Contacts	Nbre anneaux	Carburant	Sanitaires	Electricité à quai	Eau à quai	Commerces à proximité	Mise à l'eau
Saint-Jean-de-Losne	214.6	03 80 29 05 48	400	•	•	•	•	•	•
Lechâtelet	198.3	03 80 79 02 03	10						
Seurre (Port)	188.0	03 80 20 31 05	60		•	•	•	•	•
Seurre (quai)	187.6	03 80 20 31 05	18		•	•	•	•	•
Verdun/Doubs	167.5	03 85 91 87 52	50	•	•	•	•	•	•
Gergy	159.3	03 85 98 12 90	5		•	•	•	•	•
Chalon/Saône	142.0	03 85 48 83 38	145	•	•	•	•	•	•
Gigny/Saône	123.0	03 85 44 76 84	20		•	•	•	•	•
Tournus	112.2	03 85 27 03 20	26		•	•	•	•	
Pont-de-Vaux	97.5	03 85 30 99 10	120	•	•	•	•	•	•
Asnières/Saône	89.1	03 85 36 38 29	3				•		•
Vésines	87.7	03 85 36 38 29	3				•		•
Mâcon	83.3	03 85 38 35 71	150	•	•	•	•	•	•
Crêches/Saône	72.9	03 85 36 57 91	10		•	•	•	•	
St-Symphorien-d'Ancelles	66.4	06 13 26 49 58	20						
Belleville	55.3	04 74 06 11 11	15		•	•	•		•
Montmerle/Saône	52.4	04 74 69 35 56	12			•	•	•	•
Fareins (port privé)	43.4	04 74 60 93 56	100	•		•			•
Jassans-Riottier	40.0	04 74 09 86 86	6		•	•	•	•	•
Trévoux	31.3	04 74 08 97 66	16			•	•	•	
Parcieux	26.5	04 78 98 02 54	30		•	•	•		•



Entre Saône et Rhône

Nom	PK	Contacts	Nbre anneaux	Carburant	Sanitaires	Electricité à quai	Eau à quai	Commerces à proximité	Mise à l'eau
Genay (port privé)	23.9	04 78 98 24 24	40		•	•	•		•
St-Germain-au-Mt-d'Or	23.2	04 78 63 45 90	2		•				•
St-Germain-au-Mt-d'Or(port pr)	22.9	04 72 08 96 77	150		•	•	•		•
Curis-au-Mont-d'Or	21.8	04 78 63 45 90	2						•
Neuville/Saône	20.9	04 78 63 45 90	3				•	•	•
Albigney/Saône (port privé)	19.6	04 72 08 83 97	50			•	•		•
Albigney/Saône (port privé)	19.4	04 72 26 63 98	20		•	•	•		•
Albigney/Saône	19.3	04 78 63 45 90	3		•				•
Fleuriu/Saône	18.0	04 78 63 45 90	3						•
Rochetaillée/Saône	16.4	04 78 63 45 90	6					•	•
Couzon-St-Romain-Mont-d'Or	16.2	04 78 63 45 90	2						•
Fontaines/Saône	15.0	04 78 63 45 90	2						•
Fontaines/Saône	14.6	04 78 63 45 90	3					•	•
Collonges-au-Mont-d'Or	12.1	04 78 63 45 90	2						•
Lyon-Quai Raoul Carrié	10.0	04 78 63 45 90	2						•
Caluire	8.7	04 78 63 45 90	1						•
Lyon-Quai de la Pêcherie	4.5	04 78 63 45 90	2					•	•
Lyon-Quai Maréchal Joffre	3.0	04 78 63 45 90	10				•	•	•
Lyon-Rambaud nautic(pr)	0.3	06 16 84 48 15	20			•	•	•	•
Lyon-Antonin Poncet	3.0	04 78 63 45 90	2					•	•
Lyon-Avenue Leclerc	0.5	04 78 63 45 90	20	•				•	•
St-Fons	3.5	04 78 70 36 58	12					•	•

Le Rhône, en amont de la confluence, est navigable du pk 0 au pk 7.2

- Hauteur libre sous les ponts : 5,60 m du pk 0 au pk 3.2
4.80 m du pk 3.2 au pk 7.2
- Mouillage garanti : 2 m
- Pas d'écluse
- Vitesse maximale autorisée : 12 km/h

Le Haut Rhône



D'une longueur de 150 km, le Haut Rhône est partagé en 9 biefs de navigation depuis Seyssel jusqu'à la confluence de la Saône. Son lit large et variable connaît un débit très élevé en toutes saisons en raison de crues annuelles relativement brèves. Si le Haut Rhône est classé comme navigable de Lyon jusqu'à l'entrée du défilé de Génissiat, il n'en demeure pas moins difficile à naviguer. Sur le fleuve en amont de Lyon, l'écluse de Savières (longueur utile 18 m, largeur du sas 5.25 m, tirant d'eau normal 2.5) située au PK 132, permettant de relier le fleuve le Rhône (retenue de la chute de Belley) au Lac du Bourget, est électrifiée et fonctionne en "libre service".

En cas d'absence de courant électrique, elle fonctionne en tournant la manivelle située sur le poste.

CARACTÉRISTIQUES

- Hauteur libre sous les ponts : 6,30 m
- Mouillage garanti ou enfoncement : non garanti en raison des hauts fonds à 0,30 m ou 0,20 m.

Les caractéristiques principales des appareils sont les suivantes :

- capacité maximale utile : 3500 kg
- largeur libre intérieure : 3,40 m
- longueur maximum des bateaux : 9,50 m

SPÉCIFICITÉS

Le passage des usines hydroélectriques de : 18 km/h

- SAULT-BRENAZ pk 63 ☎ 04.74.35.73.54
- REGNIER-CORDON pk 94 ☎ 04.79.81.50.57
- BRENS pk 115 ☎ 04.79.81.50.57

s'effectue par nacelle sur demande téléphonique 2 heures à l'avance.

La manoeuvre des engins de franchissement est assurée du 1^{er} mai au 30 septembre entre 10h et 19h.

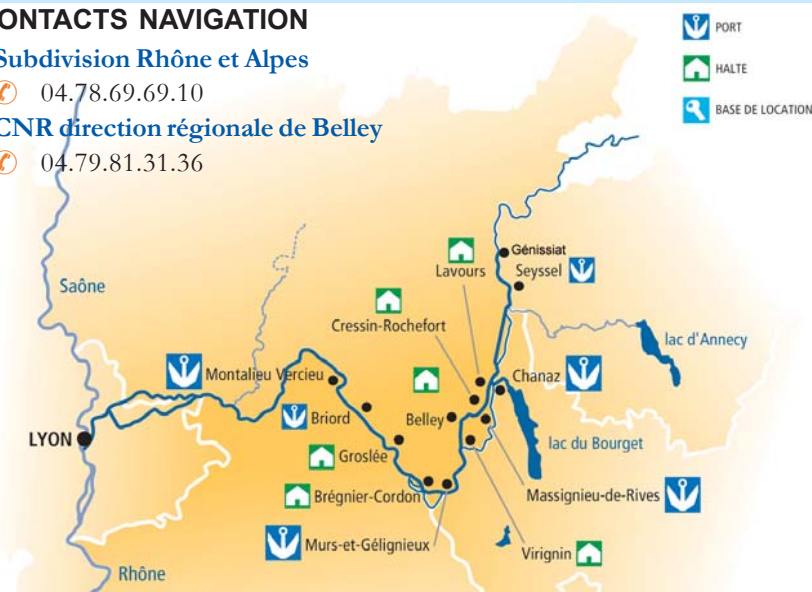
CONTACTS NAVIGATION

■ Subdivision Rhône et Alpes

☎ 04.78.69.69.10

■ CNR direction régionale de Belley

☎ 04.79.81.31.36



ZONES DE SPORTS NAUTIQUES

- Villebois-Porcieu pk 64.5 à pk 66 ski nautique
- Montalieu pk 67 à pk 67.2 véhicule nautique à moteur
- Briord pk 73.8 à pk 78 ski nautique
- Murs-et-Gélignieux pk 103.6 à pk 108.5 ski nautique
- Peyrieu pk 108.5 à pk 108.75 véhicule nautique à moteur

Nom	PK	Contacts	Nbre anneaux	Carburant	Sanitaires	Électricité à quai	Eau à quai	Commerces à proximité	Mise à l'eau
Seyssel	150.0	04 50 59 27 67	26		●	●	●	●	●
Lavours	133.0	04 79 42 15 43	10						
Chanaz	132.0	04 79 54 57 50	105		●	●	●	●	●
Cressin-Rochefort	127.9	04 79 42 16 33	4						●
Massignieu-de-Rives	127.1	04 79 42 10 03	150		●	●	●		●
Belley	122.1	04 79 42 23 20	8						●
Virignin	120.0	04 79 81 92 15	8		●				●
Murs-et-Gélignieux	100.5	04 79 87 23 84	80		●	●	●		●
Brégnier-Cordon	94.2	04 79 87 21 15	6						●
Groslée	85.0	04 74 39 70 43	4						●
Briord	76.1	04 74 36 72 06	34						●
Montalieu Vercieu	67.4	04 74 88 50 95	120			●	●	●	●

Le Rhône



L'aménagement et l'exploitation du Rhône sont concédés à la Compagnie Nationale du Rhône (CNR).

Le tronçon de 330 km entre Lyon et la mer est très spécifique : importance du débit, irrégularité due aux crues, navigation commerciale à grand gabarit.

✚ CARACTÉRISTIQUES

- Largeur du chenal : 60 m de large au minimum
- Nombre d'écluses : 13
- Dimension des écluses : 190 m de longueur x 12 m de large
- Hauteur libre sous les ponts : 6,30 m
- Mouillage garanti ou enfoncement : 3 m

✚ VITESSE AUTORISÉE

Limitée à 30 km/h

✚ SPÉCIFICITÉS DE NAVIGATION

Les vents forts ainsi que les débits importants peuvent rendre la navigation très difficile. Vigilance en période de crue car le Rhône peut charrier beaucoup de bois flottant.

✚ SPÉCIFICITÉS DES PASSAGES AUX ÉCLUSES

L'éclusage simultané avec les bateaux transportant des matières dangereuses est interdit.

Horaires de passage aux écluses

5h/21h toute l'année

✚ FERMETURE DES ÉCLUSES

1^{er} janvier, 11 novembre, 25 décembre.

Fermeture d'une partie du port d'Avignon (partie Marina) du 15/10 au 15/03.

✚ CONTACTS NAVIGATION

- Subdivision de Lyon ☎ 04.78.69.60.70
- Subdivision Rhône et Alpes ☎ 04.78.69.69.10
- Subdivision d'Arles
 - site d'Avignon ☎ 04.90.14.13.60
 - site d'Arles ☎ 04.90.96.00.85



✚ ZONES DE SPORTS NAUTIQUES

- | | | |
|--------------------------|---------------------|----------------------------|
| • Lyon (Rhône amont) | pk 1.8 à pk 0.2 | ski nautique |
| • Lyon (Rhône aval) | pk 0.2 à pk 1 | véhicule nautique à moteur |
| • Vienne | pk 31 à pk 32 | ski nautique |
| • Vienne | pk 32 à pk 32.5 | véhicule nautique à moteur |
| • Condrieu | pk 39.1 à pk 40.4 | ski nautique |
| • St Vallier | pk 69.5 à pk 72.5 | ski nautique/véhicule NM |
| • Tournon | pk 93.5 à pk 97 | " |
| • Valence | pk 107.5 à pk 110.5 | " |
| • Valence | pk 114 à pk 119 | ski nautique |
| • La Voulte | pk 126 à pk 130 | " |
| • Montélimar | pk 145 à pk 151.5 | " |
| • Viviers | pk 166.5 à pk 169.5 | " |
| • Aramon | pk 253 à pk 255 | " |
| • Port-St-Louis-du-Rhône | pk 318 à pk 322 | " |
| • Arles | pk 283.5 à pk 288 | " |



Le Rhône

Nom	PK	Contacts	Nbre d'anneaux	Carburant	Sanitaires	Electricité à quai	Eau à quai	Commerces à proximité	Mise à l'eau
St-Fons	3.5	04 78 70 36 58	12					•	•
Givors	18.0	04 78 73 70 37	12			•	•	•	•
St-Romain-en-Gal	26.5	04 74 31 43 80	3		•	•	•	•	•
Vienne	29.0	04 74 78 30 00	4		•	•	•	•	•
Sainte-Colombe	29.1	04 37 02 23 10	10					•	•
Les-Roches-de-Condrieu	40.0	04 74 56 30 53	160	•	•	•	•	•	•
Chavanay	47.2	04 74 87 23 09	3					•	•
Andance	69.0	04 75 34 22 33	6		•			•	•
Andancette	69.0	04 75 03 10 27	2				•	•	•
Tournon	91.0	04 75 07 83 83	20		•	•	•	•	•
La Roche de Glun	99.5	04 75 84 60 52	6					•	•
Valence-L'Épervière	112.0	04 75 81 18 93	418	•	•	•	•	•	•
Viviers	165.9	04 75 52 68 16	10		•	•	•	•	•
L'Ardoise (port privé)	213.6	04 66 50 48 48	40		•	•	•	•	•
Avignon	241.5	04 90 85 65 54	10	•	•	•	•	•	•
Vallabrègues	261.0	04 66 59 02 17	24		•	•	•	•	•
Arles	282.1	04 90 49 36 63	17			•	•	•	•
Port-St-Louis du Rhône	323.0	04 42 86 39 11	300		•	•	•	•	•

Le Petit Rhône



D'une longueur de 60 km, le Petit Rhône constitue le bras Ouest du delta du Rhône. D'Arles à St-Gilles, le chenal est balisé. En aval de St-Gilles, le chenal n'est plus balisé, le débouché en mer n'est possible qu'avec un faible tirant d'eau.

CARACTÉRISTIQUES

- Hauteur libre sous les ponts : 5,24 m d'Arles à l'écluse de St-Gilles et 3 m de St-Gilles à la mer (lorsque le BAC du sauvage est à l'arrêt)
- Mouillage garanti ou enfoncement : d'Arles à l'écluse de St-Gilles 2,50 m et 1m de St-Gilles à la mer (navigation avec prudence et vigilance en période d'étiage)

VITESSE AUTORISÉE

15 km/h

CONTACTS NAVIGATION

- Subdivision d'Arles (site d'Arles : 04.90.96.00.35 - site d'Avignon : 04.90.14.13.60)

SPECIFICITÉS DE NAVIGATION

Entre Arles et l'écluse de St-Gilles, suivre rigoureusement le chenal balisé.

TÉLÉPHONES UTILES

Ecluses de la Saône

Téléphones

• HEUILLEY	03 80 36 12 66	Canal 22
• AUXONNE	03 80 37 32 67	Canal 22
• SEURRE	03 80 21 13 96	Canal 22
• ECUELLE	03 85 91 53 54	Canal 20
• ORMES	03 85 27 00 85	Canal 22
• DRACE	04 74 66 29 54	Canal 20
• COUZON	04 78 22 30 92	Canal 22
• SAVOYEUX	03 84 67 11 65	Canal 20

Ecluses du Rhône

Téléphones

• PIERRE-BENITE	04 78 70 99 89	Canal 22
• VAUGRIS	04 74 53 45 72	Canal 20
• SABLONS	04 75 31 04 49	Canal 22
• GERVANS	04 75 03 35 75	Canal 20
• BOURG-LES-VALENCE	04 75 83 81 35	Canal 22
• BEAUCHASTEL	04 75 85 17 94	Canal 20
• LOGIS NEUF	04 75 90 06 24	Canal 22
• CHATEAUNEUF	04 75 90 70 33	Canal 20
• BOLLENE	04 90 30 52 94	Canal 22
• CADEROUSSE	04 90 34 22 01	Canal 20
• VILLENEUVE-LES-AVIGNON	04 90 86 80 69	Canal 22
• VALLABREGUES BEAUCAIRE	04 66 59 58 43	Canal 20
• PORT-SAINT-LOUIS	04 42 86 02 04	Canal 12

Correspondance entre bateaux

• Rhône-Saône	Canal 10
• Veille en zone maritime	Canal 16

LEXIQUE DU PLAISANCIER

AFFLUENT

Cours d'eau qui se jette dans un autre.

AMARRAGE SIMPLE

Infrastructure permettant un amarrage sans danger mais où aucun service n'est offert.

AMONT

«vers le haut». Partie d'un cours d'eau comprise entre un point considéré et la source.

APPARAUX

Matériel équipant un bateau.

APPONTEMENT OU PONTON

Ancrage permettant aux bateaux d'accoster.

ATTERDISSEMENT

Dépôt de matériaux (sable, gravier...) allant jusqu'à créer un îlot ou une plage.

ARCHE MARINIÈRE

Arche de pont prévue pour le passage des bateaux.

AVAL

Partie du cours d'eau comprise entre un point quelconque et l'embouchure.

AVALANT

Qui se dirige vers l'aval, c'est-à-dire en direction de la vallée par opposition au sens montant.

AVIS A LA BATELLERIE

Avis de service à l'attention des usagers de la voie d'eau, annonçant les consignes de navigation à respecter, notamment dans certains cas : crues, étiages, chômage, horaires...

BABORD

Partie gauche d'un bateau, en regardant vers l'avant.

BAJOYER

Paroi latérale du sas de l'écluse.

BATILLAGE

Remous créés par le sillage du bateau.

BARGE

Bateau dépourvu de système propulsif propre servant au transport.

BARRAGE

Ouvrage édifié en travers d'un cours d'eau, afin de retenir les eaux en période d'étiage ou d'en relever le niveau. Il permet de régulariser le cours. Sur les rivières navigables, il est toujours complété par une écluse.

BATELLERIE

Ensemble de la profession du transport par eau.

BIEF

Partie d'un cours d'eau comprise entre deux écluses ou deux barrages.

CAJOLAGE

Laisser descendre le bateau en reculant, avec l'aide du courant, en tenant l'avant amarré à la rive.

CHAUMARD

Pièce de bois ou de métal placée à l'avant du bateau et formant un guide pour un cordage.

CHEMIN DE HALAGE

Chemin longeant les cours d'eau et permettant autrefois le halage.

CHENAL

Partie navigable de la rivière où les bateaux doivent circuler.

CHOMAGE

Période d'interruption de la navigation pour l'entretien de la voie d'eau.

CONFLUENT

Lieu de rencontre de deux cours d'eau.

CRUES

Plus hautes eaux au-delà desquelles la navigation peut être interrompue.

DARSE

Nom donné à un bassin d'un port.

ECLUSE

Ouvrage à sas construit sur une rivière pour permettre aux bateaux de franchir une dénivellation (première date : 1289 aux Pays-Bas).

ECOIRE

Pièce de bois permettant de tenir le bateau écarté de la rive.

ETIAGE

Niveau moyen le plus bas d'un cours d'eau.

FRANC-BORD

Distance entre le niveau de l'eau et la partie supérieure du pont d'un bateau mesurée au milieu de sa longueur.

GAFFE

Perche en bois qui sert à écarter le bateau des ouvrages ou des obstacles lors des manoeuvres.

HALAGE

Action de tracter un bateau à l'aide d'un câble à partir de la berge. Le halage a longtemps constitué le seul moyen de traction connu. Il était effectué sur des chemins longeant la voie d'eau par des hommes ou des chevaux.

HAUT FOND

Zone de faible mouillage.

LONE OU LOSNE

Bras du Rhône en voie de colmatage par effet naturel ou artificiel.

MOUILLAGE

Profondeur du chenal.

MUSOIR

Partie arrondie de l'extrémité d'un ouvrage (écluse, estacade).

NOLISAGE

Un bateau nolisé est un bateau de tourisme mis en location ou à disposition d'un utilisateur, à titre onéreux.

NOLISEUR

Propriétaire du bateau en nolisage.

PALPLANCHE

C'est un élément de défense de la berge. Profilé en bois, en béton armé ou, le plus souvent, en métal. Enfoncées dans le sol, les palplanches forment un ensemble jointif, appelé rideau de palplanches, retenant la terre et assurant l'étanchéité.

PK, point kilométrique

Les voies navigables sont jalonnées de bornes kilométriques permettant de repérer les points singuliers et les ouvrages.

RADIER

Dalle de maçonnerie constituant le fond du sas d'une écluse.

SAS

Bassin compris entre deux portes d'une écluse.

TIRANT D'AIR

Distance entre la ligne de flottaison et le plus haut point du bateau.

TIRANT D'EAU

Distance entre la ligne de flottaison et le dessous de la quille.

[illegible]

TREMATER

Dépasser un autre bateau.

TRIBORD

Partie droite d'un bateau, en regardant vers l'avant.

VIGNETTE

Document justificatif du péage acquitté par les bateaux de plaisance.

NOTES :

Ruled area for notes, consisting of horizontal dashed lines.

Credits photos : VNF Direction Interrégionale Rhône-Saône/P.Lemaître/G.Loucel
Réalisation : SG/COM-FOR /ADVE/AAEE - Impression : Vitton Copy

38

39

A background photograph of a wide river or lake under a bright sky. The far bank is covered in thick, lush green trees and foliage. In the foreground, the water's surface shows gentle ripples and some small white birds are visible near the shoreline.

TREMATER

Dépasser un autre bateau.

TRIBORD

Partie droite d'un bateau, en regardant vers l'avant.

VIGNETTE

Document justificatif du péage acquitté par les bateaux de plaisance.

NOTES :

Ruled area for notes, consisting of multiple horizontal dashed lines.

Crédits photos : VNF Direction Interrégionale Rhône-Saône/P.Lemaître/G.Loucel
Réalisation : SG/COM-FOR /ADVE/AAEE - Impression : Vitton Copy

38

39

[illegible]

TREMATER

Dépasser un autre bateau.

TRIBORD

Partie droite d'un bateau, en regardant vers l'avant.

VIGNETTE

Document justificatif du péage acquitté par les bateaux de plaisance.

NOTES :

Lined area for notes, consisting of multiple horizontal dashed lines.

Crédits photos : VNF Direction Interrégionale Rhône-Saône/P.Lemaître/G.Loucel
Réalisation : SG/COM-FOR /ADVE/AAEE - Impression : Vitton Copy

38

39

TREMATER

Dépasser un autre bateau.

TRIBORD

Partie droite d'un bateau, en regardant vers l'avant.

VIGNETTE

Document justificatif du péage acquitté par les bateaux de plaisance.

NOTES :

Crédits photos : VNF Direction Interrégionale Rhône-Saône/P.Lemaître/G.Loucel
Réalisation : SG/COM-FOR /ADVE/AAEE - Impression : Vitton Copy

38

39

[illegible]

A wide-angle photograph of a river or lake under a bright sky. The foreground shows the surface of the water with gentle ripples. In the middle ground, there's a dark, dense line of trees along the far bank. Some white birds are visible near the shoreline. The overall tone is peaceful and scenic.

TREMATER

Dépasser un autre bateau.

TRIBORD

Partie droite d'un bateau, en regardant vers l'avant.

VIGNETTE

Document justificatif du péage acquitté par les bateaux de plaisance.

NOTES :

Crédits photos : VNF Direction Interrégionale Rhône-Saône/P.Lemaître/G.Loucel
Réalisation : SG/COM-FOR /ADVE/AEEE - Impression : Vitton Copy

38

39



direction
interrégionale
Rhône-Saône
2, rue de la
Quarantaine
69321 Lyon
cedex 5
téléphone
04 72 56 59 00
télécopie
04 72 56 59 01
sn-rhone-saone@
vnf.fr
décembre 2005